

Séminaire du 3 décembre 2015

Transition énergétique et politique immobilière des universités

La feuille de route « Transition énergétique » de la Sous-direction l'immobilier

Natacha BEDHIAF,

Responsable Transition énergétique et développement durable, MENESR

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



École des Ponts
ParisTech

PONTS FORMATION CONSEIL
Vecteur de performance



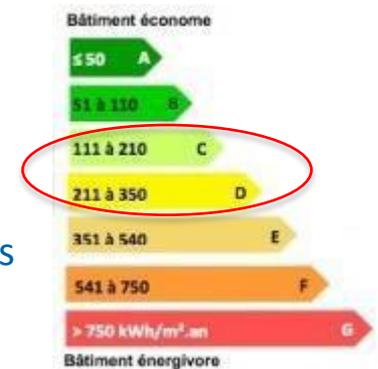
Etat du patrimoine immobilier universitaire

- 18,6 millions de m² dont 15,1 de m² propriété de l'Etat soit 20% du parc de l'Etat et 40% du parc des opérateurs
- L'immobilier universitaire pèse 10% du montant total du budget annuel
- La politique immobilière est, avec la maîtrise de la masse salariale et de l'offre de formation, l'un des trois principaux enjeux auxquels sont confrontés les établissements pour assurer leur équilibre budgétaire.

Etat du patrimoine immobilier universitaire:

Etat des lieux

- 94,2% des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur ayant fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique sont classés en dessous de la classe B, cible du Grenelle, dont une majorité en C et D (58% en D)
- Prise en compte progressive de la nécessité d'un pilotage politique des enjeux de maintenance, de prévention de la dégradation et des économies d'énergie
- Les budgets de maintenance (parfois considérés comme variable d'ajustement) ont diminués dans certaines universités, accentuant d'autant le vieillissement des bâtiments, des systèmes, et des coûts des énergies et fluides
- Ces **coûts d'exploitation** ont été multipliés par 1,4 ces 5 dernières années et devraient l'être par 2 ces 5 prochaines années



Enjeux d'un campus durable

- Selon les données de l'enquête patrimoine de 2015:
 - 80,13% d'établissements ont réalisé un schéma directeur immobilier
 - mais seulement 21,85% ont un schéma directeur énergie ou plan d'action énergétique
- Très peu d'établissements ont un économiste de flux ou une personne qui remplit cette mission
- 5 universités ont signé la charte du Plan Bâtiment Durable, dont 3 en 2015 :
 - Université de Technologie de Belfort-Montbéliard en 2013,
 - Université Paris-Dauphine en 2013,
 - Université Paris Ouest Nanterre en 2015,
 - Université Reims Champagne-Ardenne en juin 2015,
 - Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand en juin 2015

Des marges de progrès sont donc possibles!

Les impacts de la législation sur la feuille de route

■ La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV):

- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et divisées par quatre d'ici 2050
- Division par deux de la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 et la part des énergies renouvelables sera portée à 32% en 2030
- Titre II « Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois » mettant l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments à haute performance énergétique et notamment l'article 8 III
- Objectif étant de tendre vers un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif

■ Le plan ministériel d'administration exemplaire (pour les opérateurs de plus de 250 agents) articulé autour de quatre axes:

- Economies d'énergies
- Economies de ressources et réduction des déchets
- Préservation de la biodiversité
- Mobilité durable

■ La feuille de route du premier ministre suite à la conférence environnementale de 2013 et la mesure 44 « Accélérer la transition vers des campus durables et mettre en place les labels correspondants»

■ La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, et notamment:

Axe 1 « Développer des territoires durable et résilients »

Axe 4 « Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers »

Principes directeurs de la feuille de route

- Rôle majeur des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la mise en œuvre des territoires à énergie positive et la transition énergétique
- Répondre aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et accompagner l'émergence de campus durables
- Le MENESR veut s'inscrire dans une démarche partenariale en concertation avec:
 - les partenaires institutionnels : Caisse des Dépôts, Conférence des Présidents d'Universités, Amue, Association des Villes Universitaires de France,...et
 - d'autres acteurs ministériels: ministère de l'économie et des finances, France domaine, ministère de l'écologie,...
- L'action du ministère se décline ainsi en **six axes principaux**

1/ Favoriser la connaissance qu'ont les établissements de leur parc immobilier et de leur impact environnemental

- Promouvoir la mise en place d'un management de l'énergie
- Promouvoir la mise en place de compteurs et d'instruments nécessaires au suivi des consommations et de l'impact environnemental
- Disposer d'une cartographie complète et à jour de la consommation annuelle d'énergie et d'émission de CO²
- Promouvoir la réalisation d'études énergétiques (Schémas directeurs énergie, Énergie et patrimoine, Schémas éco-campus) et consolider leurs résultats
- Développer un management commun d'une politique énergétique, notamment, de site dans une approche territoriale

2/ Sensibiliser et former à une démarche de performance énergétique

- Mettre en place des formations relatives aux opérations immobilières de performance énergétique
- Co-animation de réseaux professionnels et organisation de rencontres professionnelles, espaces d'échanges d'informations et de bonnes pratiques
- Assurer une veille sur la Transition énergétique et le développement durable
- Participer et impliquer la communauté universitaire aux travaux en cours d'élaboration des décrets d'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

3/Concevoir et promouvoir des montages financiers innovants

- Certificats d'économie d'énergie
- Dispositif expérimental d'Intracting
- Prêts croissance verte
- Souhait du MENESR d'engager des réflexions sur d'éventuels financements de la transition énergétique: BEI (programme ELENA), PIA,...

4/ Promouvoir la performance et la sobriété énergétiques en privilégiant les réhabilitations et en veillant à la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans les investissements immobiliers

- Priorité donnée d'une part, à la réhabilitation du patrimoine universitaire, et d'autre part sur l'optimisation de ses surfaces
- Orientation des CPER 2015-2020, avec l'introduction de critères d'éco-conditionnalités
- Suivre la mise en œuvre du principe d'éco-conditionnalité pour les projets financés par l'Etat dans le cadre des CPER
- Vérifier, dans le cadre de l'instruction des dossiers d'expertise des opérations immobilières inscrites hors CPER, de l'intégration des objectifs énergétiques et environnementaux dans les projets soumis à expertise

5/ Recourir à la commande publique durable au service de la performance énergétique

- Commande publique est un levier en faveur de la transition énergétique
- Le second plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) en mars 2015, feuille de route d'une stratégie nationale en faveur des achats durables,
- Cadre de réflexion sur l'achat durable commun à tous les acheteurs publics pour la période 2015-2020
- D'ici 2020, 100% des produits et services achetés par les organisations publiques seront des produits à haute performance énergétique
- Identifier les achats mutualisables pour le patrimoine immobilier universitaire
- Accompagner les établissements dans le cadre de la nouvelle réforme de la commande publique

6/ Avoir une reconnaissance nationale et internationale de l'enseignement supérieur pour son engagement dans une démarche de développement durable et de transition énergétique

- Soutien à la démarche de labellisation « DD et RS » (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) initiée par la CPU et la CGE
- Promouvoir la charte du Plan Bâtiment durable
- Promouvoir la participation et la représentation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'évènement « Trophées campus responsables » et International Green Gown Awards

Pour toutes questions vous pouvez contacter
le département de la stratégie patrimoniale
Sous-direction de l'immobilier
DGESIP

Natacha BEDHIAF, Responsable transition énergétique et développement durable
natacha.bedhiarf@enseignementsup.gouv.fr

